Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260504-2026_05_04_49-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 04 mai 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-49

En exercice : 27
Présents (P) : 25
Excusés (E) : 1
Pouvoirs : 1
Nombre de votes : 26

L'an deux mil vingt-six, le 04 mai 2026, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 24 avril 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (E), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (P), Emilie DEGHAYE (E – A donné pouvoir à Annick AUBIN), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (P), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (P), Michèle RAULLINE (P), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (P), Eva WARNS (P)

Secrétaire de séance : Annick AUBIN

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260504-2026_05_04_49-DE

Vu *le code de la commande publique*
Vu *le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1411-5 applicable à la commission d'appel d'offres en vertu des articles L. 1414-1 et L. 1414-2*
Considérant *qu'à la suite du renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres ;*
Considérant *la délibération préalable de Brocéliande Communauté déterminant les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à titre permanent et de la commission de délégation de service public*

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une commission d'appel d'offres est l'organe chargé, pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics, d'examiner les candidatures et les offres puis d'attribuer le marché pour toutes les procédures formalisées le nécessitant.

En application de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes doit être composée du Président, ou de son représentant, président de la commission et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Monsieur le Président informe que l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- de PROCEDER à un vote à main levée
- d'INSTAURER une commission d'appel d'offres permanente au sein de Brocéliande Communauté
- de DECIDER que la désignation de ses membres est faite pour la durée du mandat, sauf éventuelle modification ultérieure par délibération, ou élection spécifique pour composer une commission particulière à un dossier
- de DESIGNER les membres de la commission d'appel d'offres comme suit :

	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES		
	Titulaires	Le président membre de droit	
1	RAULLINE	Michèle	Treffendel
2	BERREE	Gérard	Bréal-sous-Montfort
3	LEFEUVRE	Alain	Paimpont
4	ELIE	Laetitia	Monterfil
5	DE LAUNAY	Fleur	Plélan-le-Grand
	Suppléants		
1	LEROY	Sylvie	Bréal-sous-Montfort
2	QUERBOUET	Julien	Plélan-le-Grand
3	PRIOUL	Ange	Maxent
4	AUBIN	Annick	Saint-Thurial
5	RIOU	Ronan	Saint-Péran

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 05 mai 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT